



Accueil des enfants déplacés en provenance d'Ukraine

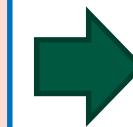
L'académie de Lyon accueille, accompagne et scolarise les élèves ukrainiens dans ses écoles, collèges et lycées en lien avec les collectivités et les préfectures du territoire. Une cellule dédiée visant à faciliter la scolarisation des élèves ukrainiens a été mise en place et est joignable pour faciliter votre scolarité.

L'académie organise les conditions propices à l'accueil et à la scolarisation des enfants dans le cadre des dispositifs en vigueur : accueil, évaluation initiale, inclusion en classe ordinaire et accompagnement linguistique spécifique, généralement dans un dispositif UPE2A*

L'enfant a entre 3 et 10 ans



Je prends contact avec la MAIRIE



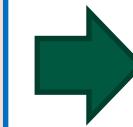
La mairie vous indiquera dans quelle école votre enfant sera scolarisé.

Votre enfant sera inscrit et scolarisé selon son âge dans une classe de l'école.

L'enfant a entre 11 et 15 ans



Je prends contact avec le COLLÈGE

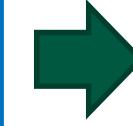


Votre demande de scolarisation est enregistrée par le collège. L'inscription de votre enfant vous sera précisée dans les jours qui suivent par la Direction Académique.

L'enfant a entre 16 et 18 ans



Je prends contact avec le CIO puis le LYCEE



Le jeune est reçu au CIO pour un entretien. En fonction du projet d'étude, le CIO oriente votre enfant vers un lycée. L'inscription de votre enfant vous sera précisée dans les jours qui suivent par la Direction Académique.